

# PROJET PARKES

## D'UNITÉS DE PRÉPARATION DE MATIÈRES PLASTIQUES ET DE RECYCLAGE PAR DÉPOLYMÉRISATION DU PLASTIQUE PET À SAINT-AVOLD (57)

Lettre d'information n°3

NOVEMBRE 2024



### LES ÉQUIPES PARKES CONTRAINTE DE SUSPENDRE LE PROJET DE SAINT-AVOLD

Comme l'évoquait cet été la lettre d'information n°2, le projet PARKES fait face à une hausse importante de ses dépenses d'investissement.

D'abord estimé à 440 millions d'euros – comme cela avait été annoncé lors de la concertation préalable –, l'investissement nécessaire au projet dépasse significativement le budget initial, ce qui remet directement en cause le modèle économique du projet.

Malgré l'entière mobilisation de nos équipes ces derniers mois pour trouver des solutions alternatives et revoir la rentabilité du projet, aucune des solutions envisagées ne permet malheureusement d'assurer la viabilité du projet et la compétitivité du plastique recyclé qui y aurait été produit.

Face à cette situation, **les trois porteurs du projet – SUEZ, Loop Industries et SK Geo Centric – ont pris la décision, d'un commun accord, de suspendre le projet PARKES à Saint-Avold.**

Cet arrêt ne remet pas en cause l'attractivité du territoire de Moselle Est, qui concentre, en son sein, tous les atouts nécessaires pour attirer des projets industriels d'envergure, à forte valeur ajoutée et tournés vers les métiers de la chimie verte.

À ce titre, nous ne pouvons que louer les efforts réalisés par les différents acteurs industriels et publics (Chemesis, Gazel Energie, CASAS, Préfecture, DREAL...) qui nous ont permis de mener les démarches techniques et administratives liées à l'implantation de notre projet. La disponibilité d'énergie décarbonée a été un élément déterminant dans le choix du terrain de Saint Avold.

Ainsi, afin de ne pas pénaliser nos partenaires locaux, les trois porteurs du projet ont proposé à la Communauté d'Agglomération de Saint Avold Synergies (CASAS) de résilier l'exclusivité foncière du projet PARKES qu'elle nous avait octroyée. Cette décision la libère de son engagement et lui permet d'envisager de nouvelles possibilités de commercialisation des terrains initialement réservés au projet.

Pour autant, cette décision difficile ne compromet nullement la volonté des porteurs de projet d'œuvrer au recyclage moléculaire du plastique dans les années à venir.

Enfin, nous tenons à remercier l'ensemble de nos équipes et de nos partenaires, qui ont travaillé plusieurs années à la conception de ce projet.

## Pourquoi la rentabilité du projet s'est-elle dégradée ?

2 facteurs essentiels expliquent cette situation :

### • L'augmentation des dépenses d'investissement :

- **L'inflation des coûts de construction**, portée notamment par la hausse brutale du coût des matériaux et par l'augmentation des coûts de la main d'œuvre spécialisée
- **L'impossibilité de dupliquer les études réalisées sur le projet coréen**, à Ulsan, du fait de dispositions réglementaires trop différentes entre la France et la Corée, nous obligeant ainsi à une reprise significative de nos études d'ingénierie globale et de détail
- **Les coûts d'adaptation du projet par rapport au terrain de l'ancienne Cokerie de Carling**, qui s'avèrent plus élevés que prévus à l'issue des dernières études réalisées (travaux de raccordement, génie géotechnique, etc.).

### • Le contexte économique global :

- **L'augmentation des dépenses de fonctionnement** liée principalement à l'augmentation des coûts de l'énergie.
- **Le coût de la matière première** dépasse les estimations initiales
- **Les conditions du marché et la faiblesse des prix du PET** ralentissent les négociations avec les clients